

RESUME DES TARIFS D'ELECTRICITE 2012, hors TVA

Tarifs intégrés comprenant l'utilisation du réseau, la fourniture d'énergie et les taxes

Catégorie du point de consommation	Consommations modérées	Consommations élevées	Temporaires
Critères de consommation	Consommation annuelle <25 MWh	Consommation annuelle ≥ 25 MWh	Raccordements temporaires
Abonnement Abonnement mensuel par point de mesure. (CHF par mois) Supplément mensuel par compteur à courbe de charge. (CHF par mois)	6.50	19.00 110.00	10.00
Composante de puissance Tarif pointe mensuelle (CHF/kW de pointe mensuelle)		11.00	
Composantes de consommation			
Simple tarif* 24h/24h (ct/kWh)	18.83		33.13
Double tarif* Heures pleines (ct/kWh) Heures creuses (ct/kWh)	22.13	17.73	
	13.83	11.63	

* Les clients peuvent choisir s'ils souhaitent une composante de consommation à simple ou double tarif pour la catégorie "consommations modérées".

Le détail des tarifs peut être consulté ci-après:

GRILLE TARIFAIRE 2012, hors TVA

Tarifs pour l'utilisation du réseau (timbre)

Catégorie du point de consommation	Consommations modérées	Consommations élevées	Temporaires
Critères de consommation	Consommation annuelle <25 MWh	Consommation annuelle >=25 MWh	Raccordements temporaires
Abonnement			
Abonnement mensuel par point de mesure (CHF par mois)	6.50	19.00	10.00
Supplément mensuel par compteur à courbe de charge (CHF par mois)		110.00	
Composante de puissance			
Tarif pointe mensuelle (CHF/kW de pointe mensuelle)		11.00	
Composantes de consommation			
Simple tarif* 24h/24h (ct/kWh)	7.30		21.60
Double tarif*	Heures pleines (ct/kWh)	9.00	4.60
	Heures creuses (ct/kWh)	4.60	2.40
Services-système du réseau de transport (ct/kWh)	0.46	0.46	0.46

* Les clients peuvent choisir s'ils souhaitent une composante de consommation à simple ou double tarif pour la catégorie "consommations modérées". Le double tarif est plus avantageux si la consommation en heures creuses est supérieure à 38% de la consommation totale. Les services-système du réseau de transport s'ajoutent au simple ou double tarif de consommation.

Taxes prélevées sur la consommation d'électricité

Taxes communales (ct/kWh consommé)	
Taxe pour la promotion des énergies renouvelables	0.44
Taxe communale pour l'éclairage public	0.44
Taxe communale pour les bâtiments publics	0.44
Taxes fédérales (ct/kWh consommé)	
Supplément pour la rétribution à prix coûtant (RPC) pour les énergies renouvelables et la redevance pour la protection des eaux et des poissons	0.45

Tarifs pour la fourniture d'énergie

Ces tarifs ne sont applicables que pour les clients restant dans le cadre de l'approvisionnement de base.

Fourniture d'énergie électrique Simple tarif	24h/24h (ct/kWh)	9.30
	Heures pleines (ct/kWh)	10.90
Double tarif	Heures creuses (ct/kWh)	7.00

Le simple ou double tarif pour l'énergie est attribué selon le choix du client pour l'utilisation du réseau.